

INTRODUCTION

Ce volume de *Sources et méthodes: statistiques du travail* présente les descriptions méthodologiques se référant aux statistiques nationales sur les lésions professionnelles publiées par le BIT dans l'édition 1997 de l'*Annuaire des statistiques du travail*. C'est le huitième volume de la série et le premier publié sur le sujet.

Le principal objectif de ce volume est de fournir des informations de base sur les sources et méthodes suivies par les différents pays pour la compilation des statistiques sur les lésions professionnelles publiées par le BIT afin de renforcer l'utilité de ces données et de préciser les différences entre les séries nationales quant à la portée, aux définitions, aux méthodes de mesure, aux méthodes de collecte des données, aux périodes de référence, etc.

Les statistiques des lésions professionnelles sont présentées dans l'*Annuaire* sous forme de trois tableaux de séries annuelles concernant: le nombre total de personnes blessées, le nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail et le nombre de personnes blessées mortellement; les taux de lésions mortelles; et le nombre de journées de travail perdues par les personnes blessées ayant perdu du temps de travail. Les données sont fournies pour l'ensemble des activités économiques et par activité économique pour une période de dix ans. Les branches d'activité économique apparaissant dans ces tableaux sont: les dix grandes branches de l'industrie selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), rév. 2, ou les 18 catégories de classement de la CITI, rév. 3.

Les descriptions des pratiques de 113 pays sont présentées dans ce volume. La majorité d'entre elles ont été préparées sur la base des informations communiquées par les organismes statistiques nationaux ou les gouvernements en réponse à un questionnaire. En l'absence de réponse, les informations ont été extraites de différentes sources, incluant les publications et les rapports nationaux et internationaux concernant l'application de la convention (no. 160) sur les statistiques du travail, 1985, fournis par les pays l'ayant ratifiée. Un tableau synoptique présente les caractéristiques essentielles des méthodes actuellement utilisées par chaque pays.

Chaque description adopte le même format composé de paragraphes et de titres standards afin de faciliter les comparaisons. Ce format est détaillé ci-après.

Organisme responsable des statistiques

Nom de l'autorité (ou des autorités) nationale(s) responsable(s) de la collecte des données, de la compilation et de la publication des statistiques.

Périodicité

Fréquence avec laquelle les données sont compilées et publiées.

Source

Nom de la source des statistiques: généralement un régime d'indemnisation des accidents ou l'inspection du travail, mais pour un petit nombre de pays, enquête auprès des établissements.

Objectifs et utilisateurs

Principaux objectifs visés par la compilation des statistiques et leurs principaux utilisateurs en fonction de chaque pays.

Portée

Individus: types de travailleurs couverts par les statistiques: ensemble des personnes employées, salariés, travailleurs manuels et tout groupe exclu; de plus, le nombre de personnes couvertes, s'il est disponible, est précisé.

Activités économiques: ensemble des activités économiques et des secteurs couverts par les statistiques et tout groupe d'activités ou de secteurs exclu.

Régions géographiques: portée géographique des statistiques, à savoir ensemble du pays ou du territoire et toute région exclue.

De plus, informations concernant le traitement réservé dans les statistiques nationales aux victimes d'accidents du travail se produisant hors du territoire national, à savoir les personnes blessées alors qu'elles travaillent temporairement à l'étranger ou qu'elles voyagent pour affaires.

Etablissements: types et tailles d'établissements couverts, par exemple tous types et tailles d'établissements, établissements dont l'effectif est supérieur à un nombre spécifié.

Autres: toute considération limitant la portée des statistiques, par exemple la réglementation sur l'indemnisation des accidents, comme l'application d'un seuil de revenus, ou la législation du travail.

Types d'accidents du travail couverts

Types d'accidents du travail couverts par les statistiques et si les données se réfèrent à des lésions déclarées ou indemniées; lorsque c'est pertinent, l'inclusion des maladies professionnelles et des accidents de trajet est précisée.

Concepts et définitions

Termes utilisés par chaque pays concernant les lésions professionnelles, leur définition et les sources des définitions.

Egalement la période d'absence du travail minimum, s'il en existe une, dans le cas d'une lésion professionnelle à inclure dans les statistiques: absence d'un, deux ou trois jours par exemple, et la période maximale, si elle existe, pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: un mois, deux mois ou un an par exemple.

Types de données compilées

Types de renseignements compilés à partir des informations déclarées sur les lésions professionnelles, selon les sous-titres suivants:

- a) *caractéristiques personnelles des personnes blessées:* âge, sexe, profession, ancienneté, etc.
- b) *temps de travail perdu:* nombre de jours d'absence du travail à cause de la lésion;
- c) *caractéristiques des accidents:* heure, jour, type d'accident, agent matériel lié à l'accident, etc.
- d) *caractéristiques des lésions:* nature, siège, gravité, etc.
- e) *caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail:* activité économique, secteur, type de lieu, nombre de travailleurs, etc.
- f) *autres caractéristiques:* région, etc.

Mesure du temps de travail perdu

Unité de mesure utilisée: jour de travail ou jour civil et si, outre les cas d'incapacité temporaire de travail, le temps de travail perdu est estimé ou mesuré pour les cas d'incapacité permanente de travail ou de décès. Lorsque c'est pertinent, méthode utilisée pour mesurer le temps de travail pour chacune de ces catégories ainsi que la considération des absences temporaires inférieures à un jour pour soins médicaux.

Classifications

Types et détails des classifications utilisées dans les statistiques nationales ainsi que classifications croisées.

- a) *accidents mortels ou non mortels;*
- b) *degré d'invalidité;*
- c) *activité économique;*
- d) *profession;*
- e) *type de lésion;*
- f) *cause de l'accident;*
- g) *durée d'absence du travail;*
- h) *caractéristiques des travailleurs;*
- i) *caractéristiques des employeurs;*
- j) *caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail;*
- k) *autres caractéristiques.*

Période de référence

La ou les périodes pour lesquelles les statistiques compilées: mois, trimestre ou année. De plus, période dans laquelle figure la lésion professionnelle: période au cours de laquelle l'accident s'est produit, au cours de laquelle la lésion a été déclarée ou a donné lieu au versement de la première indemnisation; enfin la (ou les) période(s) dans laquelle (ou lesquelles) figure le temps de travail perdu: période au cours de laquelle l'accident s'est produit, chacune des périodes au cours desquelles le temps de travail a été perdu ou la période au cours de laquelle la personne a repris son travail.

Estimations

Les types d'estimations faits sur la base des données compilées: totaux, moyennes, distributions en pourcentage et taux de lésions ainsi que les méthodes de calcul.

Historique

L'origine des séries est décrite, incluant, lorsqu'ils sont disponibles, la date de première compilation et les objectifs originaux de la compilation des données. Sont également fournis des détails sur la date et la nature de tout changement important intervenu (exemple: dans la portée des statistiques, les classifications ou les concepts utilisés).

Documentation

Séries disponibles: liste des séries importantes apparaissant dans les publications nationales.

Références bibliographiques: noms des publications nationales dans lesquelles paraissent les statistiques et noms des publications fournissant des informations méthodologiques. De plus, il est précisé si toutes les données compilées sont publiées et si des extraits sont disponibles sous forme imprimée ou sur disquette, etc.

Données publiées par le BIT: types de données communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail*.

Critères de protection: toute restriction quant à la publication ou à la divulgation des données, généralement sous la forme de réglementations sur la confidentialité.

Normes internationales

Normes ou directives statistiques internationales prises en compte, si tel est le cas, lors de l'élaboration ou de la révision du système de collecte et de compilation des statistiques et organisations d'employeurs et de travailleurs consultées à cet effet.

Méthode de collecte des données

Procédures utilisées pour la collecte et la compilation des données. Les informations suivantes sont fournies si la source est un système de déclaration ou un régime d'indemnisation:

Législation: législation régissant le système ou le régime; types de lésions professionnelles qui doivent être déclarées; et période limite de déclaration.

Notification: personne habilitée à faire la déclaration; organisation ou agence auprès de laquelle la déclaration est effectuée; utilisation d'un formulaire standard et instructions utiles à l'établissement du rapport.

Données notifiées: types de données déclarées concernant la personne blessée, l'employeur ou le lieu de travail, l'accident et la lésion.

Changements prévus: tout changement susceptible d'intervenir au niveau des systèmes de déclaration ou des régimes d'indemnisation dans les années à venir.

Si la source des données est une enquête, les renseignements suivants sont fournis:

Type d'enquête: enquête auprès des établissements ou enquête auprès des ménages.

Données collectées: types de données collectées par l'enquête.

Univers de l'enquête: univers ou base de sondage de l'enquête (registre du commerce, fichiers de sécurité sociale, etc.), sa taille et sa portée.

Echantillonnage: si l'enquête est un dénombrement complet de toutes les unités entrant dans le cadre de l'enquête ou s'il s'agit d'un échantillonnage; dans ce dernier cas, des informations sont fournies sur la méthode d'échantillonnage, la stratification et les variables significatives, la taille de l'échantillon ou la fraction de sondage.

Opérations sur le terrain: période durant laquelle les données sont collectées, méthodes de collecte de données et organisation sur le terrain.

Traitement des données: traitement des données (manuel, électronique, etc.), codage des réponses à l'enquête, procédures de dépouillement, types de suivi dans le cas de non réponses ou de données manquantes ou contradictoires, etc.

Estimations: types d'estimations effectuées et méthodes de calcul, ajustements des données de base et utilisation de données de calage.

Fiabilité des estimations: proportion de la population cible couverte par la base de sondage ou l'univers de l'enquête, erreur-type et variance d'échantillonnage, taux de non réponse et erreurs autres que celles d'échantillonnage.

Changements prévus: tout changement prévu dans la méthodologie d'enquête au cours des années à venir.

Informations supplémentaires

Informations sur les autres sources nationales de données sur les lésions professionnelles pouvant compléter la source décrite dans ce volume.

ALLEMAGNE**Organisme responsable des statistiques**

Collecte: Hauptverband der Gewerbliche Berufsgenossenschaften (Fédération nationale des caisses d'assurance contre les accidents du travail).

Compilation et publication: Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung (Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales).

Périodicité

Annuelle.

Source

Rapports sur les lésions professionnelles conservés par les institutions d'assurance contre les accidents.

Objectifs et utilisateurs

- dans un but de prévention, réintégration, éducation et conseil.
- recherche épidémiologique et sociale.

Principaux utilisateurs: personnes impliquées dans les domaines de l'éducation et du conseil, caisses d'assurance contre les accidents.

Portée

Individus: Salariés et travailleurs indépendants exerçant une activité professionnelle couverte, conformément à la décision de l'association professionnelle, par le régime d'assurance accident, ou ayant choisi d'adhérer à ce régime; tous les travailleurs indépendants de l'agriculture sont couverts ainsi que les membres de leur famille qui travaillent.

Activités économiques: Ensemble des activités économiques et des secteurs.

Régions géographiques: Ensemble du pays.

Etablissements: Tous types et tailles d'établissements.

Types d'accidents du travail couverts

Les statistiques couvrent les lésions déclarées dues à tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet.

Les statistiques des maladies professionnelles sont compilées et publiées séparément.

Concepts et définitions

Accident du travail: accident dans lequel une personne assurée est blessée dans l'exercice de son activité professionnelle sur ou à l'extérieur de son lieu de travail; les accidents de la circulation se produisant sur le lieu de travail ou au sein de l'entreprise sont inclus.

Accident de trajet: accident se produisant sur le trajet emprunté par une personne pour se rendre au travail ou en revenir et dans lequel elle est blessée et dans l'incapacité de travailler pendant plus de trois jours.

Période d'absence du travail minimum: trois jours.

Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: sans objet.

Types de données compilées

a) **caractéristiques personnelles des personnes blessées:** sexe, âge, nationalité, profession, ancienneté dans la profession, lieu de travail habituel, régime d'assurance, horaire de travail;

b) **temps de travail perdu:** ne s'applique pas;

c) **caractéristiques des accidents:** accident de trajet ou accident du travail, date et heure de l'accident, implication éventuelle d'une machine, machine à l'arrêt ou en marche, partie de machine responsable de l'accident, agent responsable de la lésion, type de mouvement effectué par l'agent, activité de la victime, effet sur la victime, interruption éventuelle du travail, mesures de protection prises par l'employeur, mesures de protection prises par le salarié;

d) **caractéristiques des lésions:** siège, nature;

e) **caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail:** activité économique.